



# REFONTE DU PREMIER PAQUET FERROVIAIRE



## QUELLES CONSEQUENCES

### POUR LES AGENTS DE L'EQUIPEMENT ?

Les 24 et 25 mai prochains, les député(e)s européens de la commission transports se réuniront à Bruxelles pour débattre et émettre un avis sur le projet de refonte du 1<sup>er</sup> paquet ferroviaire.

La Fédération CGT des Cheminots a demandé à ETF d'organiser une manifestation lors de ces journées. L'objectif de cette action est de faire pression sur les débats parlementaires et de réorienter un texte qui ne vise, pour le moment, qu'à donner un coup fatal aux entreprises historiques et à remettre en cause les garanties collectives des Cheminots.

L'enjeu est d'importance car il va conditionner d'éventuelles évolutions et réorganisations de l'entreprise publique dans les deux prochaines années.

**De ce point de vue, le cas des missions du gestionnaire d'infrastructures est central à ce projet de refonte. Il en constitue l'un des principaux enjeux...**

Mais quels sont-ils et quelles sont les conséquences de ce projet et de la position de certains eurodéputé(e)s, pour les Cheminots et plus particulièrement pour les agents de l'Equipement ?

#### ☞ **La remise en cause du statut d'Entreprise Public à Caractère Industriel et commercial (EPIC) de la SNCF (*Article 5 du projet de refonte*)...**

Ce qui reviendrait, à l'instar de ce qui s'est fait à La Poste, France Télécom ou EDF/GDF, à demander la transformation de la SNCF en Société anonyme, prélude à sa privatisation, et par voie de conséquence à remettre en cause le statut de ses Cheminots.

#### ☞ **La remise en cause du Droit de grève (*Annexe 8 du projet de refonte*).**

Cette demande récurrente de la partie patronale et de la droite européenne est intégrée au projet de refonte par le biais d'une article dissimulé dans une annexe traitant de la qualité de service.

#### ☞ **La main mise de la commission européenne sur les affaires ferroviaires nationales (*Article 60 du projet de refonte*).**

Sous couvert de l'utilisation abusive de l'article 290 du Traité de Lisbonne, la commission européenne veut s'octroyer la possibilité de réorganiser les entreprises historiques dans tous les Etats membres sans aucun contrôle démocratique ; **un chèque en blanc pour démanteler la SNCF en somme...**

Mais surtout...

☞ **La séparation totale des missions de gestionnaire d'infrastructure de celles de l'entreprise ferroviaire et la priorité donnée aux Partenariats Publics Privés pour développer les infrastructures (par le biais de plusieurs amendements présentés par quelques eurodéputé(e)s)...**

Au prétexte de la relance des investissements pour développer les infrastructures ferroviaires, certains parlementaires demandent qu'une priorité des financements soient donnée au secteur privé.

**Pour cela, ils n'hésitent pas à demander l'éclatement des entreprises historiques (et donc de la SNCF) pour assurer un traitement équitable entre tous les opérateurs de transports, et à séparer de façon définitive le gestionnaire d'infrastructure de l'entreprise ferroviaire afin que celle-ci n'exerce plus aucune mission...**

**Cela reviendrait à transférer l'ensemble des agents de l'Équipement à RFF ; ce que ce dernier a toujours refusé. Un tel scénario signifierait la mise à disposition des personnels de l'Équipement à des filiales ou autres entreprises privées. Une situation qui reviendrait de fait à remettre en cause le statut des cheminots et leurs conditions de travail.**

Rien n'est inéluctable ; tout peut être revu et corrigé lors des différents stades de rédaction du projet de directive.

La réunion de la commission transports du Parlement européen est une étape importante de ce point de vue, que le mouvement syndical européen doit utiliser comme rendez-vous revendicatif.

Plusieurs Organisations syndicales européennes refusent ce projet de démantèlement et s'inscrivent dans la démarche de la Fédération Européenne des Travailleurs des Transports (ETF).

Ce projet de refonte et certains amendements proposés constituent un véritable arsenal juridique destiné à mettre le secteur des chemins de fer en coupe réglé. L'ensemble des Cheminots doit massivement intervenir sur son contenu au risque de se voir déposséder de ses savoirs faire, de constater la remise en cause de la pérennité de l'outil ferroviaire et des garanties collectives des Cheminots.

---

**C'est donc massivement qu'il nous faut participer  
à la manifestation européenne des Cheminots  
à Bruxelles, le 24 mai 2011 à 13h00  
devant le Parlement européen**

---

Montreuil le 03 mai 2011